

Ministry of Education

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaire-trésorier, James Bay Lowlands School Authority
Surintendante du Centre Jules-Léger
Directions des écoles provinciales

EXPÉDITEUR : Dominic Giroux, sous-ministre adjoint
Division de l'éducation en langue française et
de l'administration de l'éducation

George Zegarac, sous-ministre adjoint
Division de la planification stratégique et des programmes
de l'éducation élémentaire et secondaire

DATE : Le 15 janvier 2008

OBJET : **Demande de propositions concernant la majeure haute
spécialisation pour 2008-2009**

J'ai le plaisir de vous transmettre des renseignements relatifs à la planification du ministère de l'Éducation visant une mise en œuvre plus étendue de la majeure haute spécialisation et d'inviter les conseils scolaires, en collaboration avec leurs partenaires communautaires et ceux de l'éducation postsecondaire et de la formation, à soumettre une demande de proposition en vue d'offrir une ou plusieurs majeures en 2008-2009.

Le programme de la majeure est conforme aux objectifs stratégiques du gouvernement qui consistent à améliorer la réussite des élèves du secondaire et à favoriser l'accès et la participation aux études postsecondaires, à la formation et à l'emploi. L'objectif global de la stratégie Réussite des élèves/Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans est de faire en sorte que le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires soit de 85 % dès 2010-2011.

Lancée en 2006-2007, la majeure est un programme spécialisé axé sur le cheminement de carrière qui respecte les exigences du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). L'accent mis sur le cheminement de carrière et les exigences de la majeure concernant les itinéraires d'études menant vers le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail et l'université appuient également les buts stratégiques de l'initiative *Vers des résultats supérieurs* du ministère de la Formation et des Collèges et Universités en vue d'augmenter la participation et la réussite en matière d'études postsecondaires et de formation.

En 2007-2008, le nombre d'élèves ayant participé à ce programme spécialisé a considérablement augmenté. Ainsi, ils ont été plus de 6 000 à participer à 153 projets pilotes dans 67 conseils scolaires à l'échelle de la province. L'augmentation prévue du nombre de conseils scolaires et d'écoles offrant des majeures permettra davantage aux élèves du cycle supérieur des écoles secondaires de la province de personnaliser leur apprentissage en fonction de leurs champs d'intérêt, de leurs points forts et de leurs besoins individuels.

Priorités en 2008-2009

Les priorités du ministère de l'Éducation en 2008-2009 consisteront à maintenir un haut niveau de qualité des programmes de la majeure et à favoriser l'élargissement des possibilités d'apprentissage liées à la majeure grâce aux mesures suivantes :

- une majeure offerte dans tous les conseils scolaires admissibles ainsi qu'une administration scolaire et des écoles provinciales, si les demandes respectent les critères d'une majeure;
- un appui continu aux 67 conseils scolaires où des projets sont actuellement en place, afin d'améliorer et d'élargir leurs programmes de la majeure actuels ou d'ajouter des nouveaux secteurs;
- une augmentation du nombre de majeures comportant une composante de double reconnaissance de crédit approuvée, grâce à une harmonisation avec le processus de demande distinct de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail, administré par l'équipe co-responsable de la gestion de cette initiative;
- un nombre accru de majeures offertes en partenariat par des conseils scolaires coïncidents ou adjacents;
- un nombre accru de majeures offertes en partenariat par les écoles afin d'accroître les services et les programmes favorisant la rétention et la réussite des élèves dans le système d'éducation de langue française;
- l'élaboration de la majeure dans 2 ou 3 nouveaux secteurs, en plus des 12 secteurs lancés de 2006 à 2008.

De plus, le Ministère veut harmoniser le processus de demandes du Ministère avec le calendrier de planification et le processus de dotation des conseils scolaires. L'année dernière, les conseils scolaires ont été invités en avril à présenter une demande en vue d'offrir une majeure. En recevant la présente demande de propositions plus tôt, ils pourront mieux se préparer pour l'année scolaire 2008-2009. Plus précisément, cela leur permettra d'adopter une approche davantage intégrée et cohérente en matière d'établissement des horaires et d'allocation des ressources pour les majeures au moment de déterminer leurs besoins en dotation.

Demande de propositions d'un programme de la majeure haute spécialisation

Les conseils scolaires peuvent présenter une demande de propositions de la majeure dans douze secteurs : affaires, agriculture, arts et culture, construction, environnement, exploitation minière, fabrication, foresterie, horticulture et aménagement paysager, hôtellerie et tourisme, santé et bien-être, et transports.

De plus, nous vous invitons à nous faire part de votre intérêt à l'égard de nouveaux secteurs économiques, en vous basant sur les programmes spécialisés que les écoles ont mis en oeuvre pour appuyer les élèves. En effet, le processus de demande tiendra compte de nouveaux secteurs, tels que ceux de l'énergie (p. ex., l'utilisation et la viabilité de l'énergie, les énergies de remplacement), des technologies de l'information et de la communication ainsi que des services communautaires et d'urgence (p. ex., forces armées, services de police ou d'incendie).

En présentant une demande, les conseils scolaires s'engagent à mettre en oeuvre les composantes requises de la majeure présentées dans les guides de secteur. Pour une période de deux ans, les conseils scolaires doivent s'assurer que leurs programmes de la majeure offrent des possibilités aux élèves dans les quatre itinéraires d'études. Les composantes requises de la majeure sont :

- 1) un ensemble de 8 à 10 crédits requis avec des itinéraires d'études vers les quatre destinations, à savoir le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail et l'université :
 - 4 crédits de spécialisation
 - 2 à 4 crédits d'appui
 - 2 crédits en éducation coopérative;
- 2) des certifications et formations obligatoires;
- 3) des occasions d'apprentissage par l'expérience telles que l'observation au poste de travail, le jumelage et l'expérience de travail;
- 4) des expériences d'anticipation qui permettent aux élèves de vivre des expériences dans leur choix de destination postsecondaire que ce soit le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail ou l'université;
- 5) le développement de compétences essentielles et d'habitudes de travail documentées à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

De plus, les programmes de la majeure approuvés doivent être offerts en partenariat avec :

- des entreprises ou des organismes communautaires,
- le cas échéant, des établissements d'enseignement postsecondaire publics et des centres de formation.

Dans tous les cas, il faut obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation pour offrir une majeure qui permet aux élèves d'obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) avec la mention de la « Majeure haute spécialisation ».

Renseignements détaillés concernant les demandes

- Les conseils scolaires présentent une seule demande. Celle-ci peut englober plusieurs sites de lancement et secteurs :
 - un conseil scolaire doit présenter une demande pour continuer à offrir une majeure existante, le cas échéant;
 - un conseil scolaire doit présenter une demande pour offrir les programmes de la majeure existants dans de nouvelles écoles;
 - un conseil scolaire peut présenter une demande pour offrir la majeure dans de nouveaux secteurs ou des secteurs différents.
- D'autres directives figurent sur la première page du formulaire de demande (fichier Excel).
- Les demandes des conseils scolaires doivent être envoyées à Irène Charette, à l'adresse suivante : irenc.charette@ontario.ca, au plus tard le 8 février 2008, mettant en copie conforme l'agente ou l'agent d'éducation chargé de la majeure au **bureau régional** du ministère.
- Les produits livrables consisteront en des rapports portant respectivement sur le budget et les dépenses, les tableaux des itinéraires d'études et la collecte de données spécifiques (y compris les données sur le rendement des élèves et des histoires d'élèves), en plus de l'élaboration des activités d'apprentissage contextualisées.

Dates à retenir pour le processus de demande

- 15 janvier 2008 - Une note de service et le formulaire de demande de propositions de la majeure sont envoyés aux conseils scolaires.
- 21, 22 et 23 janvier 2008 - Des téléconférences sur la majeure sont offertes aux conseils scolaires et aux écoles (les détails seront envoyés aux coordonnateurs des majeures au niveau du conseil).
- 29 et 30 janvier 2008 - Les séances de mise en œuvre de la majeure permettent aux conseils scolaires de poser des questions additionnelles sur le processus.
- 8 février 2008 - Date limite pour la réception des demandes par le ministère (par voie électronique **UNIQUEMENT**).
- Semaine du 25 février 2008 - Les conseils scolaires sont informés des majeures approuvées qui seront offertes en 2008-2009.
- Avril 2008 - Les conseils scolaires signent les ententes de transfert de paiement.
- 20, 21 et 22 mai 2008 - Séances d'orientation et de mise en œuvre.
- Semaines du 7 et du 14 juillet 2008 - Les équipes de rédaction élaborent les guides de secteurs pour les nouvelles majeures, révisent les guides relatifs aux majeures existantes et passent en revue et révisent les activités d'apprentissage contextualisées.

Les fonds alloués aux programmes de la majeure seront en fonction du nombre de conseils scolaires qui auront présenté une demande et du nombre de programmes spécialisés respectant les critères relatifs à la majeure qui auront été acceptés, et selon le budget confirmé de 2008-2009 du Ministère. Pour faire suite aux notes de service du printemps 2007 passant en revue les priorités de l'année scolaire en cours, les conseils scolaires ont la flexibilité d'allouer des fonds de leur subvention pour les programmes d'aide à l'apprentissage pour appuyer la mise en œuvre des programmes de la majeure.

Les programmes à double reconnaissance de crédit et la majeure

Dans les sites de lancement des majeures haute spécialisation approuvés, les élèves peuvent bénéficier de **possibilités d'apprentissage à double reconnaissance de crédit** dans des cours collégiaux et des programmes d'apprentissage liés au secteur dans lesquelles ils sont inscrits. Tout conseil scolaire qui présente une demande d'approbation d'une majeure pour 2008-2009 peut examiner la possibilité de présenter une proposition dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT) relativement aux itinéraires d'études du collège ou de l'apprentissage en vue d'offrir des possibilités d'apprentissage à double reconnaissance de crédit en 2008-2009 dans les sites où ils proposent d'offrir des majeures.

Séances d'orientation et de mise en œuvre

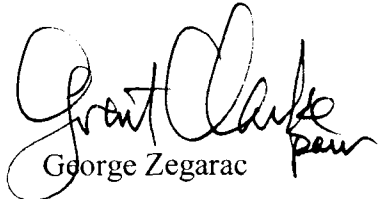
En mai 2008, le ministère de l'Éducation offrira des séances d'orientation et de mise en œuvre, à Toronto, à l'intention des conseils scolaires autorisés à offrir des majeures en 2008-2009.

- Le 20 mai 2008 : pour les conseils scolaires autorisés à offrir des majeures en arts et culture, en environnement, en foresterie et en fabrication;
- Le 21 mai 2008 : pour les conseils scolaires autorisés à offrir des majeures en affaires, en construction, en santé et bien-être ainsi que dans tout nouveau secteur approuvé;
- Le 22 mai 2008 : pour les conseils scolaires autorisés à offrir des majeures en agriculture, en exploitation minière, en horticulture et aménagement paysager, en hôtellerie et tourisme, et en transports.

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, des séances régionales auront lieu pour permettre aux conseils scolaires de collaborer à titre de communautés d'apprentissage professionnelles relativement aux questions de nature régionale et sectorielle en rapport avec la mise en œuvre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Richard Charette, au 416-325-2120 ou richard.charette@ontario.ca, ou avec Irène Charette au 416-325-1282 ou irene.charette@ontario.ca.

Nous vous remercions de votre engagement envers la stratégie Réussite des élèves / Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans. Nous attendons avec intérêt vos projets d'élargissement des programmes de majeure haute spécialisation.



George Zegarac



Dominic Giroux

p. j. 1

- c. c. Marie-Lison Fougère, sous-ministre adjointe, Division des politique stratégiques et des programmes, ministère de la Formation et des Collèges et des Universités
- Kevin French, sous-ministre adjoint, Division du marché du travail et de la Formation, ministère de la Formation et des Collèges et des Universités
- Ginette Plourde, directrice, Direction des politiques et des programmes d'éducation en langue française, ministère de l'Éducation
- Grant Clarke, directeur, Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans, ministère de l'Éducation
- Kirsten Parker, directrice Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans, ministère de l'Éducation
- Patti Redmond, directrice, Direction des programmes, ministère de la Formation et des Collèges et des Universités
- Kit Rankin, directrice des services régionaux
- Chefs des bureaux régionaux
- Agentes et agents des bureaux régionaux responsables de la réussite des élèves
- Janet Mason, sous-ministre adjointe, Division de l'éducation postsecondaire
- Leaders de la réussite des élèves